



COMPTE-RENDU DE LA CAPL DES 4 ET 5 NOVEMBRE 2013 Liste d'aptitude de B en A

Représentants de l'Administration : Gilles ROCHE (président de la CAP), Jean-Marc BOUCHET et Clothilde ELY-PLANCHARD

Délégation CGT FINANCES PUBLIQUES : Laurent PERIN, Dominique THERY et Pierre BROUCQSAULT

Vérification du quorum

Lecture des déclarations liminaires (Solidaires, CGT FINANCES PUBLIQUES et FO)

Réponse de la DRFIP (Gilles ROCHE) :

- Il y a une totale transparence dans les travaux de la direction
- Comment gérer autrement la liste d'aptitude que par des quotas
- Si une première candidature est excellente, elle est traitée comme les autres et si elle est de qualité évidente, elle est proposée tout de suite en CAPN, même si elle passe devant un dossier qui attend depuis longtemps.
- Aucun commentaire concernant les aspects de politique générale et les statuts
- La direction n'est pas opposée à l'accès pour les OS à EDEN, mais mettra fin dans ce cas aux dossiers papiers

Mme Clothilde ELY-PLANCHARD apporte quelques précisions complémentaires :

- Rappel des conditions statutaires
- Les valeurs des candidats sont examinées rigoureusement (en particulier, les notes et les appréciations littérales ne doivent pas être ambiguës), notamment ceux classés « excellents » non retenus par la CAPN l'année dernière.
- Les agents en fin de carrière sont examinés comme les autres.
- 6 réunions ont été organisées par la Direction afin de rassembler les candidats et de les informer.

Sur le plan statistique :

708 agents présents sur la plage d'appel (341 pour la filière fiscale, 367 pour la filière gestion publique)

116 agents présents sur la liste d'aptitude cette année, même chiffre que l'année dernière (62 pour la filière fiscale, 54 pour la filière gestion publique)

Répartition par âge :

18 agents de 41 à 45 ans

22 agents de 46 à 50 ans

34 agents de 51 à 55 ans

36 agents de 56 à 60 ans

18 agents de plus de 60 ans

3 situations particulières :

Un agent classé « très bon » est en retraite.

Un agent s'est retiré après les réunions d'information.

Un non-renouvellement de candidature, bien que classé « très bon »

Cette année, avant la CAPL, 5 collègues « excellents » sont proposés à l'échelon national, ce qui correspond au quota alloué par la DG.

11 collègues sont proposés « très bon »

100 collègues sont classés « à revoir »

Il est procédé à l'examen des dossiers défendus par les élus.

En cours de CAPL, le classement de certains collègues est revu en fin de séance (mis en réserve).

Liste des collègues classés « très bon » revus en fin de séance pour être classé éventuellement « excellent » :

- **BOULANGER Gérard**
- **DENOYELLE Patricia**
- **IOOS Françoise**
- **LIXON Martine**
- **LUCAS Marie-Anne**
- **THOLLIEZ Lionel**

Liste des collègues classés « à revoir » revus en fin de séance pour être classé éventuellement « très bon » :

- **ADAM Jacques**
- **BAJARD Pierre**
- **BARBIEUX Jean-Philippe**
- **BILLAUD François**

- DEBONNET Brigitte
- ROBITAILLE Marie-Paule
- BROYON Brigitte
- DERQUENNE Thérèse
- DUMORTIER Sophie
- HAVET Jean-Philippe
- LAGACHE Corinne
- MALAQUIN Jocelyne
- TALON Pascal

A l'issue des débats, la Direction a proposé de classer « excellent » les candidatures suivantes :
(selon l'ordre de mérite arrêté par la direction)

RATAJCZAK Marie-Paule
NOVACKI Annick
SEL Patricia
COLMONT Monique
JENDRASIAK Brigitte
THOLLIEZ Lionel
IOOS Françoise
LIXON Martine

Notes :

POUR : Parité administrative
ABSENTION : CGT, Solidaires
CONTRE : FO

A l'issue des débats, la Direction a proposé de classer « très bon » les candidatures suivantes :

LUCAS Marie-Anne
BOULANGER Gérald
DENOYELLE Patricia
FERNEZ Philippe
LEBLOIS Dominique
MILLEVILLE Françoise
MANIER Jean
HERLEM Jocelyne
ADAM Jacques
ROBITAILLE Marie-Paule
DERQUENNE Thérèse
LAGACHE Corine
MALAQUIN Jocelyne
TALON Pascal

Notes :

POUR : Parité administrative
ABSENTION : Solidaires
CONTRE : FO, CGT

Notes sur l'ensemble des dossiers «à revoir» :

POUR : Parité administrative
ABSENTION :
CONTRE : FO, CGT, Solidaires

Explications de vote : selon nous, de nombreux autres dossiers devaient être qualifiés d'excellents et trop de dossiers ont été écartés. A cela s'ajoute l'arbitraire de la sélection, l'absence de transparence et d'harmonisation entre les deux filières.